## Commission des finances et des affaires générales



#### - 54 Ressources humaines

# Evolution des dépenses de personnels, postes et effectifs

Rapport nº CD/2015/24

Service Chef de file:

Direction des ressources humaines

Service(s) associé(s):

#### Résumé :

Dans un contexte budgétaire contraint et face à une forte évolution de nos missions, la gestion des ressources humaines du Département doit s'adapter en vue d'un management optimal des compétences et des moyens à disposition.

La gestion des ressources humaines du Département du Bas-Rhin répond à la volonté de proposer des réponses de proximité et efficientes pour les citoyens bas-rhinois. Cette politique s'exerce dans un contexte budgétaire contraint et empreint de fortes mutations en préparation.

L'effort de maîtrise de la dépense publique, commun à l'ensemble des collectivités locales, se traduit notamment au niveau du Département par la nécessité d'assurer le pilotage rigoureux de la masse salariale. Le Département du Bas-Rhin doit en effet faire face à une baisse de ses recettes de fonctionnement liée, pour l'essentiel, à une diminution forte des dotations de fonctionnement versées par l'Etat, alors que dans le même temps ses dépenses de fonctionnement augmentent. Le budget des ressources humaines représente 15% des dépenses de fonctionnement du Département, soit un montant de 130 192 970 €.

Le Département a défini de ce fait des mesures destinées à contenir les effectifs, telles que le questionnement systématique des remplacements sur poste vacant. La marge de manœuvre sur les dépenses de masse salariale reste cependant très faible, compte tenu des augmentations mécaniques réglementaires (Glissement Vieillesse Technicité (GVT), mesures catégorielles...).

Afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins du Département du Bas-Rhin en matière d'emplois et de compétences et d'anticiper les évolutions à venir de la collectivité, il est proposé de procéder à l'ajustement du tableau des emplois, étant précisé que cet ajustement n'entraîne aucune création d'emploi.

#### I - ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES 2015 DES RESSOURCES HUMAINES

#### 1- Détail des dépenses prévisionnelles :

En 2015, les dépenses du budget des ressources humaines s'élèveront à 130 192 970 €, soit une progression de 1,1% par rapport au BP 2014.

Cette évolution est principalement due aux effets de l'augmentation mécanique des charges de personnel (GVT), aux nouvelles mesures gouvernementales impactant la masse salariale (comme notamment la revalorisation des échelles de rémunération de la catégorie C, à l'augmentation du taux de cotisation patronale à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) et aux évolutions de postes prévus en 2015 (conseillers emplois, contrôleurs RSA et binômes pour l'instruction des droits du sol notamment).

Les évolutions des différents chapitres budgétaires sont précisées ci-dessous.

#### - Chapitre 012

Pour 2015, il est prévu que le montant du chapitre 012 s'élève à **119 068 700 €**, soit une baisse de 1,2% par rapport à 2014, principalement liée à la régularisation de l'affectation des agents aux missions en lien avec l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et le Revenu de Solidarité Active (RSA).

Les autres évolutions de la masse salariale du chapitre 012 sont dues :

- à l'augmentation du GVT au titre des avancements d'échelon, de grade et des promotions internes : **1 417 000 €** ;
- à l'impact des mesures catégorielles décidées au niveau national relatives à la révision des échelles de rémunérations des agents des catégories C et B et à l'augmentation des taux de cotisation patronale à la CNRACL : **872 700 €** ;
- à l'impact des décisions prises en 2014 concernant l'augmentation de la participation à la protection sociale complémentaire, les avancements de grade et les promotions internes, les évolutions de poste intervenues en cours d'année, et la revalorisation des grilles indiciaires des médecins et des puéricultrices applicable depuis décembre 2014 : 377 000 €;
- aux évolutions de poste prévues en 2015, consistant notamment en la création de binômes pour l'instruction des droits du sol, la transformation de postes d'appui dans les SDAU, la pérennisation de 5 contrats de renfort au Pôle Aide à la Personne, la déprécarisation de 4 psychologues vacataires, la pérennisation de 2 contrats de renfort au Château du Haut-Koenigsbourg...: ces créations de poste (+792 000 €) découlent de la suppression concomitante d'autres postes en 2014 et 2015 (-1 485 000 €);
- aux réductions budgétaires résultant notamment de la diminution de la contribution au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), de la diminution de l'enveloppe consacrée aux remplacements et aux renforts, et de la réduction du nombre d'emplois d'été…: 1 174 000 €.

#### - Chapitre 016

Pour 2015, il est prévu que le montant du chapitre 016 s'élève à **4 643 770 €**, soit une augmentation de 60% par rapport à 2014. La forte augmentation de ce chapitre est liée à la régularisation relative à l'affectation des agents aux missions en lien avec l'APA. Les autres évolutions de la masse salariale du chapitre 016 sont dues :

- aux recrutements de 9 postes dont 5 au titre de la Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades d'Alzheimer (MAIA) de Sélestat et 4 au titre de la MAIA de Molsheim : 260 870 € (ces postes sont intégralement financés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- à l'augmentation du GVT : 40 000 € ;
- à l'impact des mesures catégorielles décidées au niveau national : 20 700 €;
- à l'impact des décisions prises en 2014 par la collectivité : 12 000 €.

## - Chapitre 017

Pour 2015, il est prévu que le montant du chapitre 017 s'élève à **3 564 500 €**, soit une augmentation de 70% par rapport à 2014. La forte augmentation de ce chapitre est liée à la régularisation relative à l'affectation des agents aux missions en lien avec le RSA. Les autres évolutions de la masse salariale du chapitre 017 sont liées :

- aux recrutements de 9 postes permanents dont 6 postes de contrôleurs RSA et 3 postes de conseillers emploi ainsi que des contrats de renfort : **332 000 €** ;
- à l'augmentation du GVT : 27 000 € ;
- à l'impact des mesures catégorielles décidées au niveau national : 7 300 €;
- à l'impact des décisions prises en 2014 par la collectivité : 10 000 €.

# Chapitre 011

Pour 2015, il est prévu que le montant du chapitre 011 concernant les charges à caractère général s'élève à **2 683 000 €**, soit une diminution de 13% par rapport à 2014. Les évolutions des charges à caractère général sont liées :

- à la diminution des frais de recrutement (annonces et insertion d'offres d'emplois, recours à des cabinets de recrutement...),
- à la diminution des frais de déplacement professionnel et pour formation,
- à l'évolution de certaines prestations sociales comme principalement la baisse de cotisation au Comité National d'Action sociale (CNAS), la diminution des frais liés à la colonie de vacances des enfants du personnel et au club enfant, la mise en place de prestations d'accompagnement psychologique des agents et de médiation professionnelle...

# - Chapitre 65

Pour 2015, il est prévu que le montant du chapitre 65 s'élève à 233 000 €, soit une augmentation de 10% par rapport à 2014. Le budget pour le fonds d'urgence est diminué de 10 000 € et celui de l'allocation handicap est reconduit à l'identique. Un budget supplémentaire de 32 000 € est prévu pour la subvention versée à l'Amicale.

## 2- Détail des recettes prévisionnelles :

En 2015, les recettes du budget des ressources humaines s'élèveront à 3 233 800 €, soit une progression de 6% par rapport au BP 2014. Cela concerne principalement les recettes suivantes :

- remboursement de frais de personnel : budget annexe du Vaisseau, Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), Régio Pamina, Amicale...
- compensation financière versée par d'autres partenaires : Fonds Social Européen (FSE), financement des contrats d'accompagnement dans l'emplois (CUI-CAE) et des emplois d'avenir, remboursement des frais de personnel mis à disposition des syndicats au niveau national, subventions versées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, cofinancement de postes tels que les chefs de projet DDELIND (Dispositif Départemental d'Eradication du Logement Insalubre ou Non Décent) et SDAGV (Schéma départemental d'accueil des gens du voyage), reversement par la Région des crédits de suppléance des agents techniques des collèges et le financement par l'ARS des frais de personnel générés par les MAIA.
- recettes autres comme le recouvrement des cotisations retraites des agents détachés, la subrogation des indemnités journalières de la Sécurité Sociale, la participation des familles à la colonie de Wangenbourg; les recettes de la maison de vacances et la refacturation aux budgets annexes des dépenses de prestations sociales.

## II - AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS

Il vous est proposé de procéder à l'ajustement du tableau des emplois conformément au document joint en annexe I, eu égard aux besoins qualitatifs et quantitatifs des services du département.

Ces ajustements n'entraînent aucune création ni suppression d'emplois.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

1) La suppression des postes permanents suivants, par filière et cadre d'emplois :

Adjoints administratifs territoriaux: 14 postes

Rédacteurs territoriaux : 12 postes Attachés territoriaux : 10 postes

Administrateurs territoriaux : 2 postes Adjoints techniques territoriaux: 10 postes Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement : 2 postes

Agents de maîtrise territoriaux : 8 postes

Techniciens territoriaux : 9 postes Ingénieurs territoriaux : 8 postes

Attachés territoriaux de conservation : 2 postes Assistants territoriaux socio-éducatifs : 2 postes Conseillers territoriaux socio-éducatifs : 1 poste

Médecins territoriaux : 3 postes Psychologues territoriaux : 1 poste Puéricultrices territoriales : 1 poste

#### 2) La création des postes permanents suivants, par filière et cadre d'emplois :

Adjoints administratifs territoriaux : 10 postes

Rédacteurs territoriaux : 13 postes Attachés territoriaux : 14 postes

Adjoints techniques territoriaux : 11 postes Agents de maîtrise territoriaux : 3 postes

Techniciens territoriaux : 9 postes Ingénieurs territoriaux : 7 postes

Attachés territoriaux de conservation : 2 postes Assistants territoriaux socio-éducatifs : 7 postes Conseillers territoriaux socio-éducatifs : 2 postes

Infirmiers territoriaux : 1 poste Médecins territoriaux : 1 poste Psychologues territoriaux : 4 postes Puéricultrices territoriales : 1 poste

Strasbourg, le 10/04/15

Le Président,

Frédéric BIERRY